

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 08 JANVIER 2015**

Le conseil municipal s'est réuni le Jeudi 08 janvier 2015, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 02 janvier 2015.

**Étaient présents** : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, MARTIN Brigitte, NOBILI Josette, JEANNIERE Jessica, RODHES Monique et CORBIERE Claire. Messieurs PERRINAUD Michel, BARRAUD Joanick, COURPRON Jean-Claude, BRIAND Patrick, PINCÉ Jean-Marie, CHATREFOUX Philippe, GAY Cyril et Monsieur BLANCHARD Jacques (arrivé à 21 heures 40).

**Pouvoir** : Monsieur BLANCHARD Jacques donne pouvoir à Monsieur BARRAUD Joanick (jusqu'à 21 heures 40). Monsieur MONSEINS Laurent donne pouvoir à Monsieur COURPRON Jean-Claude. Madame ETCHEVERRY Geneviève donne pouvoir à Madame MARTIN Brigitte.

**Secrétaire de séance** : Madame MARTIN Brigitte.

Ouverture de la séance à 20 heures 40.

Procès verbal de la réunion du 11 décembre 2014. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

A la demande de Madame le Maire, une minute de silence est effectuée par l'ensemble des conseillers en hommage aux victimes du journal « Charlie Hebdo ».

## **DELIBERATIONS :**

**2015 – 01 : Attribution d'indemnité pour le concours du receveur municipal** : Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État, Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- accorde l'indemnité de conseil au taux de 50 % (pour une gestion de 180 jours) pour 2014 pour un montant net de 124,10 €

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, attribue cette indemnité (au taux de 50%) à Madame Catherine CARDINAL, Trésorière de Rochefort Municipale du 1er juillet au 31 décembre 2014.

**2015 – 02 : Avis sur enquête publique « METAL CHROME »** : Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande présentée par la société « METAL CHROME » à Rochefort. Notre commune est concernée par le rayon d'affichage et conformément aux dispositions de l'article R512-20 du code de l'environnement, titre 1<sup>er</sup>, livre V, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le dossier. Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'ouverture de l'enquête publique.

**2015 – 03 : Autorisation signature convention « Collecte Textiles, Linges de maison, Chaussures »** : Madame le Maire fait lecture du courrier de Monsieur BESSAGUET, Vice-président de la CARO concernant la mise en place dans chaque commune de l'Agglomération de conteneur pour la collecte de TLC

(Textiles, Linges de maison, Chaussures). La CARO vient de signer une convention de partenariat pour la collecte de ces TLC avec l'entreprise VIVRACTIF. Il nous faut à présent signer une convention d'occupation du domaine public nous liant avec la CARO. Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la CARO.

Madame le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition financière du SDEER concernant le remplacement des foyers BM 200 sur le parking de la salle culturelle et BM 221 Chemin de Gauput. Le coût de cette opération est estimé à 1 046,18 € HT. Après vérification, les candélabres proposés pour le parking de la salle culturelle ne sont pas identiques aux existants. Il est décidé de reporter cette délibération. Nous allons nous renseigner pour avoir les mêmes.

## **DIVERS :**

Madame le Maire :

- demande que la commission «Accessibilité» se réunisse avant la fin du mois pour réaliser un diagnostic sur l'accessibilité pour les bâtiments publics dans la Commune ainsi que sur la voirie. Une réunion est prévue le mardi 27 janvier à 17 heures 30.
- signale qu'il va être obligatoire de créer un schéma directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire communal. Un bureau d'étude peut prendre en charge l'analyse et le traitement des eaux pluviales. Cette demande sera étudiée.
- rappelle que « Retour sur Xynthia » sera exposé dans la salle du conseil du 26 janvier au 08 février 2015
- informe qu'un nouveau concept « Vert-Logis » pour les personnes âgées et handicapées est à l'étude. Une société construit des maisons qui accueilleraient les résidents au rez-de-chaussée, les familles d'accueil occuperaient l'étage. La demande est laissée en suspend
- fait lecture du courrier de l'esthéticienne nous informant de la résiliation de son bail commercial pour « Rêves des sens » au 30 juin 2015. Information qui ne concerne pas la commune, mais Mme BOUTON Laure la coiffeuse.
- fait un bilan en demi-teinte pour la fête de Noël. En effet, il n'y avait pas assez d'exposants ni d'animations. Pour l'année prochaine, il faudra réunir commerçants, SEP et les associations pour revoir l'organisation.

Intervention de Monsieur COUTURE, Président de la SEP, qui affirme la satisfaction des enfants et remercie Monsieur PINCÉ, remarquable « Père Noël »

Arrivée de Monsieur BLANCHARD Jacques à 21 heures 40.

- rappelle le repas du personnel communal dans la cantine le vendredi 16 janvier.
- fixe une réunion de travail pour le Plan Communal de Sauvegarde le 14 janvier à 17 heures à la Mairie.
- propose d'appliquer un tarif de 50 € de caution par table pour l'emprunt de celles-ci. Désormais, les tables prêtées devront être emmenées et ramenées par les particuliers eux-mêmes. La délibération sera prise ultérieurement.
- signale que malgré le courrier expédié aux locataires de la Place des Caneteries, le local à poubelles est encore dans un état peu acceptable. Des box fermés sont envisagés.
- a rencontré Christine FETY pour l'élaboration d'un plan de la commune. Elle va travailler sur l'installation de plans à divers endroits et projette également de faire des plans papiers.
- signale la balade thermographique avec la CARO le 28 janvier à 20 heures. Rendez-vous à la Maison des associations.
- a rencontré Monsieur FORT, le Maire du Vergeroux, avec Madame FRANCOIS pour le CLSH. Ce centre n'est pas complet, y compris le mercredi. Monsieur FORT accepterait d'accueillir des enfants de Breuil-Magné accompagnés de Monsieur BONNET Christophe en tant qu'animateur. Le bilan de la garderie du mercredi est très mitigé, car 8 à 12 enfants seulement sont présents. Néanmoins, cette garderie est maintenue jusqu'à 16 heures 30. L'ouverture d'un centre de loisirs sur la commune est-elle concevable dans ces conditions ? Nous allons rencontrer un représentant de la CAF.
- fait lecture du courrier de l'Association « Gimlé Planète Nature » demandant la réalisation d'une manifestation culturelle « Ecologie » avec concerts, théâtre, conférences, activités sportives : invitations de personnalités comme Nicolas HULOT, Yann-Arthus BERTRAND. Cette association est basée sur Tonnay-Charente et développent les thématiques écologiques. La programmation pourrait être possible en août 2015 pour 3 soirées. Le conseil municipal reste très réservé sur cette proposition pour le moment.
- fait le point sur les travaux : le ralentisseur à Beauregard et le refuge aux Essarts sont programmés pour le 2ème semestre 2015. Rien de prévu dans l'immédiat pour le rond-point du CD5.

## **TOUR DE TABLE :**

**Monsieur PERRINAUD** informe :

- la rue du lotissement « rue des Varennes » sera reprise dans le domaine public 2 ans après l'achèvement des travaux.
- la loi « Pinel » de défiscalisation est proposée pour la commune. Faut-il constituer un dossier de demande ?
- une délibération sur les biens à vendre dans la commune devra être prise (1 terrain sur près du jardin du presbytère et du terrain de football).

**Madame SINTES** évoque la « Fête de la nature » qui est fixée le 19 avril 2015. Sont prévus 2 circuits avec des ânes, des charrettes, des containers pour le tri ; peut-être organisé un « troc plantes », une exposition, le tout en collaboration avec la FCPE.

**Monsieur GAY** a assisté à la commission environnement de la CARO qui s'oriente sur la redevance incitative, la pesée des poubelles et sur le fait que les particuliers déposent verres et papiers dans des collecteurs collectifs. Projet prévu à échéance de 2 ans.

**Madame RODHES** s'occupe de la préparation des tables pour les vœux de Madame le Maire à la salle culturelle.

**Madame MARTIN** évoque la reformation du Comité de l'Amblée (15 membres). Lors de la 1ère réunion, une projection de l'organisation de la fête du pain pour les 11 et 12 juillet 2015 a été conçue. Des commissions ont été créées pour se répartir le travail. Mais cette fête devra se faire avec le concours de toutes les associations de la commune.

**Monsieur CHATREFOUX** évoque :

- le mauvais état de l'extérieur de la salle culturelle. Des travaux sont prévus dans le prochain budget.
- que dans la salle d'entrée, il manque des plaques au plafond, d'où une déperdition d'énergie.
- que la commission de sécurité va passer, donc il faut vérifier que toutes les prescriptions ont été appliquées.

**Madame FRANCOIS** signale la présence anormale des jeunes dans le vestiaire du club de football, un problème de chauffage dans l'école et une mauvaise utilisation des chaudières. La société qui gère toutes les chaudières de la commune s'occupe du problème.

Séance levée à 23 heures 15.

### **RAPPEL DES DELIBERATIONS :**

**2015 – 01 : Attribution d'indemnité pour le concours du receveur municipal**

**2015 – 02 : Avis sur enquête publique « METAL CHROME »**

**2015 – 03 : Autorisation signature convention « Collecte Textiles, Linges de maison, Chaussures »**